

**Assemblée générale**

Distr. générale
3 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session**Demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session****Octroi au Centre international pour le développement des politiques migratoires du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale****Lettre datée du 14 juin 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de demander l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session de l'Assemblée d'une question intitulée « Octroi au Centre international pour le développement des politiques migratoires du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale ».

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, un mémoire explicatif (annexe I) à l'appui de la requête susmentionnée et un projet de résolution (annexe II) sont joints à la présente.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Autriche
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Gerhard Pfanzelter



Annexe I

Mémorandum explicatif

Le Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM) est une organisation intergouvernementale basée à Vienne. Le CIDPM a été créé en 1993 à l'initiative de la Suisse et de l'Autriche; le statut diplomatique partiel lui a été octroyé en 1997, avant de l'être à part entière en 2000. Le Centre a pour objet de promouvoir des politiques migratoires globales et durables, et de servir de mécanisme d'échange de services aux gouvernements et aux organisations en ce qui concerne les questions de migration intéressant principalement l'Europe. Il s'emploie à élaborer un cadre de coopération paneuropéen sur les questions de politique pertinentes, de manière à faire en sorte que les pays d'Europe centrale, orientale et sud-orientale soient pleinement intégrés dans un régime commun à l'Europe en matière de migration et d'asile.

Actuellement, quelque 25 gouvernements apportent, d'une manière ou d'une autre, leur appui au CIDPM. Au sein de son comité directeur sont représentées l'Autriche, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovénie et la Suisse. Les États membres financent l'infrastructure de base. De même, le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède aident le Centre en lui versant régulièrement des contributions; l'Allemagne et la Hongrie détachent du personnel auprès du CIDPM, qui a conclu des accords de coopération bilatéraux avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Fédération de Russie, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, la Turquie et l'Ukraine ainsi qu'avec le Canada. Les États-Unis ont le statut d'observateur auprès du CIDPM. L'Allemagne, la Belgique, la Croatie, les États-Unis, les Pays-Bas et le Portugal ont versé des contributions financières au CIDPM au titre des services de secrétariat qu'il fournit au Processus de Budapest.

Le CIDPM exécute de nombreux projets pour le compte d'autres organisations internationales. Il en va ainsi des projets spéciaux de l'Union européenne en prévision du nouveau régime de contrôle aux frontières de l'Union européenne en Europe centrale et orientale, ainsi que de nombreux autres projets de l'Union européenne en matière de politiques migratoires. Des accords de coopération ont été signés entre le CIDPM et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Programme sur les politiques ayant trait aux migrations internationales, Interpol et l'Organisation mondiale des douanes (OMD). La coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est régie par échange de lettres. Pour divers projets relatifs à la Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, le Centre a conclu des accords avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le HCR, l'OIM et la Commission européenne; en matière de migration, il collabore étroitement avec le Pacte de stabilité.

Assurant le secrétariat du Processus de Budapest sur l'harmonisation des procédures de contrôle aux frontières, auquel plus de 40 pays et 10 organisations internationales ont adhéré, le Centre collabore étroitement avec le Centre de prévention de la criminalité internationale de l'ONU, Europol, les consultations intergouvernementales, le Conseil de l'Europe et de nombreuses autres organisations. Dans le cadre du Processus de Budapest, le CIDPM a organisé 70 réunions intergouvernementales depuis 1995. Une importante conférence

ministérielle s'est tenue à Prague, et une autre devrait être organisée sous les auspices de la France.

Le Centre compte environ 25 employés à Vienne et dispose d'un total d'environ 3 millions d'euros au titre des contributions annuelles (comprenant les subventions aux projets).

Annexe II

Projet de résolution

Octroi au Centre international pour le développement des politiques migratoires du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Désireuse de promouvoir la coopération entre les Nations Unies et le Centre international pour le développement des politiques migratoires,

1. *Décide* d'inviter le Centre international pour le développement des politiques migratoires à participer, en qualité d'observateur, à ses sessions et à ses travaux;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures voulues aux fins de la mise en oeuvre de la présente résolution.
